

RÉSOLUTION ADOPTÉE

LORS DE LA TROIS CENT SEIZIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 2 JUIN 2008

- * 316-CX-1358 concernant l'approbation du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour les services offerts par l'Université

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.